

1906-2006 : le centenaire du ministère du Travail

La revue a demandé aux trois commissaires en charge du programme de la célébration du centenaire du ministère du Travail de nous expliquer le sens donné à cette manifestation et la place de l'immigration dans le colloque organisé en mai dernier.

Entretien conçu par
Laure Pitti et Marie Poinsoy
avec **Alain Chatriot**,
chargé de recherche
au CNRS-AHOC,
Centre de recherches
historiques/Approches
historiques des mondes
contemporains,
Odile Join-Lambert,
historienne, chercheur
à l'Institut des recherches
économiques et sociales
et **Vincent Viet**,
chargé de mission
MiRe-DREES, et chercheur
associé à l'IDHE
(Institutions et dynamiques
historiques de l'économie)

H&M : En quoi était-il important de marquer volontairement le centenaire du ministère du Travail ?

Alain Chatriot, Odile Join-Lambert et Vincent Viet : Une commémoration n'a guère de sens, si elle se limite à une simple célébration. Le Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (CHATEFP), présidé par Michel Lucas et entouré d'une commission scientifique, en était convaincu, qui a pris l'initiative de lancer, avec le soutien de la DARES et le savoir-faire de l'IRES et de la MiRe-DREES⁽¹⁾, un appel à projets de recherches sur les politiques mises en œuvre par le ministère du Travail depuis sa création en 1906. Ce programme, validé par la commission scientifique du CHATEFP, a été complété par un appel à propositions de communications dans la perspective d'un colloque scientifique international qui s'est tenu en mai 2006. L'enjeu du colloque sur l'histoire du ministère du Travail était de promouvoir de nouvelles approches qui dépassent les études strictement internes de l'administration du Travail, en situant celles-ci dans son environnement social et international, et d'adopter une perspective de comparaison internationale. Traditionnellement cantonnée à l'étude des relations professionnelles (travaux sur le syndicalisme et les relations industrielles) ou des systèmes de protection sociale, la dimension de comparaison internationale a été étendue à de nouveaux objets, tels que les institutions, les conventions et réseaux internationaux ayant partie liée avec l'action du ministère du Travail.

Le champ de compétences des ministères sociaux a en outre été surtout exploré par d'autres disciplines qui intègrent moins spontanément la perspective historique et n'ont pas le réflexe de recourir aux archives. Il en résulte un déficit très important de connaissances sur l'histoire des ministères sociaux : le dernier ouvrage scientifique sur l'histoire du ministère du Travail, dû à Jean-André Tournier, date de 1971 et arrête sa réflexion en... 1914 ! Mais il est vrai aussi que sur ces thèmes, les sciences sociales ont progressé et l'organisation de ces manifestations scientifiques voulait aussi montrer les acquis récents

1) - DARES : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ;
IRES : Institut de recherches économiques et sociales ;
MiRe-DREES : Mission de recherche, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

de la science politique, de la sociologie historique, de l'histoire sociale et de l'histoire politique des administrations.

L'organisation du colloque a été un point important de la mobilisation scientifique sur ce dossier. L'appel à contributions, l'existence d'un comité scientifique, la volonté d'obtenir les textes avant le colloque pour favoriser le travail des rapporteurs, la présence de grands témoins pour les huit sessions successives et l'autorité des présidents ont permis de montrer que l'on pouvait organiser un véritable travail de recherche dans le cadre d'une commémoration publique. Les débats amorcés par les rapporteurs (dont plusieurs collègues étrangers) ont été vifs et ont posé la garantie, avec le travail du comité d'organisation, que les contributions finalement publiées tiennent compte des remarques et suggestions effectuées.

Mais l'enjeu n'est pas seulement d'ordre scientifique : il s'agit aussi d'amener le personnel des ministères sociaux à mieux connaître l'institution qu'il anime. Une institution dont les compétences réunies ne concernent rien moins que l'ensemble de la population. La tâche est délicate, car il existe, au sein des ministères sociaux, une multitude de corps, statuts et situations.

H&M : Quelles ont été les principales manifestations du centenaire ?

A. C., O. J.-L. et V. V. : Il faut distinguer les manifestations scientifiques de celles qui ont une portée commémorative.

Parmi les premières, il faut citer, outre le colloque scientifique dont les actes seront bientôt publiés aux Presses universitaires de Rennes :

- une exposition sur la prévention des risques professionnels et sanitaires, organisée par Nadia Blétry, qui a donné lieu à la production d'un catalogue ;

- un numéro spécial de la revue *Travail et Emploi* sur l'histoire du ministère du Travail, qui devrait aborder des aspects qui n'ont pas pu être traités pendant le colloque ;

- le lancement d'une collection d'ouvrages aux Presses universitaires de Rennes ayant un rapport direct avec l'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

Parmi les secondes, figure en première place la journée du 25 octobre au Carrousel du Louvre qui doit réunir diverses personnalités (anciens ministres du Travail, ministres étrangers, syndicalistes, fonctionnaires du ministère, chercheurs...).

Des tables rondes sont prévues ; des projections audiovisuelles et une grande exposition retraceront les principales étapes de l'histoire du ministère.

Enfin, un ouvrage sur l'histoire du ministère du Travail, rédigé à partir d'une version remise par l'entreprise Public Histoire, paraîtra en octobre et sera distribué à chaque agent du ministère.

H&M : Quels enseignements tirez-vous du colloque organisé en mai 2006 ?

A. C., O. J.-L. et V. V. : Le ministère du Travail est apparu comme une administration à géométrie variable, dont la configuration a changé tout au long du XX^e siècle, en fonction des problèmes économiques et sociaux, du poids politique de ses dirigeants et des rapports de forces avec les partenaires politiques. Cette administration n'a pas de frontières *a priori*. Les enjeux liés à ses changements de dénominations ont reçu un début de clarification. Autre point fort du colloque, le rapport du ministère du Travail aux territoires : axé sur la diversité des cultures et des usages locaux, cette perspective a permis de sortir des schémas réducteurs ou d'une conception globalisante des relations entre l'État et les organisations patronales et ouvrières. À cet égard, le colloque a permis de mieux cerner l'effectivité du droit et la distinction entre droit et pratiques : le ministère du Travail est apparu dans la durée comme un ministère de régulation juridique, avec une distinction très nette entre ceux qui conçoivent la réglementation du travail et ceux chargés d'en contrôler l'application. Cela a été aussi l'occasion de réfléchir sur les frontières entre les secteurs public et privé. Celles-ci se sont déplacées dans la durée, mais des zones de recoupement ont toujours existé depuis la création du ministère du Travail.

Le colloque a aussi alimenté des interprétations divergentes sur le rôle joué par le ministère du Travail face aux acteurs syndicaux et patronaux, au moment de la création du ministère et pendant la période de reconstruction consécutive à la Seconde Guerre mondiale. Si certains chercheurs accordent, pour les deux périodes, un rôle important au ministère du Travail, d'autres sont plus circonspects et le bilan de son action plus mitigé. Prolongeant cette réflexion, le colloque a approfondi la question des acteurs et des outils de l'action publique, en éclairant notamment les interactions entre chercheurs et praticiens ou le rôle des femmes dans l'administration. Un dernier apport, ouvrant des pistes de recherche, concerne l'ouverture à la comparaison internationale. La comparaison permet ici de réinterroger l'expérience française en questionnant l'ensemble de l'appareil étatique autour, entre autres, de la question de l'interministérialité.

Cependant il reste du travail, et les apports de cette rencontre scientifique, comme l'ensemble des travaux existants, ne doivent pas faire oublier que de nombreux points devraient être mieux connus à l'avenir. Cinq grandes thématiques appellent de nouvelles études concernant l'histoire interne du ministère, l'action publique en matière de travail et d'emploi, la confrontation du ministère avec les acteurs sociaux, la vision du ministère du Travail en lien avec les autres ministères sociaux et enfin l'expérience française vue dans le cadre d'une comparaison internationale. Ce dernier point est particulièrement important à nos yeux, car même si la construction du colloque s'est voulue internationale, les dimensions

comparatives restent encore trop limitées. L'ouverture internationale pose ici deux types de questions : la circulation internationale des projets et les comparaisons des "modèles" nationaux. L'histoire croisée s'intéresse de plus en plus aux phénomènes de transferts et d'acculturation de pratiques et de projets entre différents pays. Sur les questions sociales et économiques, c'est un point essentiel qui se déploie historiquement des congrès internationaux du début du XX^e siècle aux mesures induites par la construction européenne, en passant, entre autres, par les mobilisations des différentes Internationales. Le décalage du regard, comme nous l'ont prouvé les collègues étrangers qui ont participé au colloque scientifique, apporte ainsi l'un des meilleurs renouvellements des nécessaires interrogations sur l'histoire et le présent du ministère du Travail français.

H&M : Quelle place l'immigration occupe-t-elle dans les manifestations de ce Centenaire ?

A. C., O. J.-L. et V. V. : Si l'on se fonde sur l'intitulé des communications présentées au colloque, l'immigration occupe une place modeste. Seules deux contributions l'ont inscrite au cœur de leur réflexion : celle de Laure Pitti, qui déchiffre les orientations de la politique française de l'immigration à travers le discours de ses acteurs dans les revues du ministère du Travail, et celle de Paul-André Rosental, Caroline Douki et David Feldman qui l'examinent comme un objet d'histoire relationnelle entre plusieurs configurations administratives nationales (France, Italie, Royaume-Uni). Mais les contributions, qui ont porté sur les politiques de la main-d'œuvre et de l'emploi (celles de Jacques Freyssinet, de Pierre Maclouf et de Vincent Viet), ont toutes abordé le volet migratoire des politiques de la main-d'œuvre, en montrant notamment que le ministère du Travail s'était attaché, face à une conjoncture politique et économique très fluctuante (1914-1950), à flexibiliser le marché du travail, tout en préservant le caractère universaliste du droit du travail et de la protection sociale. Cette politique s'est notamment traduite par des tensions entre droit de la main-d'œuvre et droit du travail, des dualismes fonctionnels (entre main-d'œuvre nationale et main-d'œuvre étrangère et coloniale) qui n'ont jamais été bien résolus par l'organisation des services. Toutes ces approches sont novatrices dans la mesure où elles rompent avec une tendance lourde de la recherche sur les politiques de l'immigration qui consiste à isoler l'étude du volet migratoire sans le replacer dans le contexte plus large des grandes politiques publiques. Par l'accent mis sur le travail, on voit réapparaître toute une série d'acteurs essentiels de l'histoire de l'immigration – on pense par exemple aux organisations patronales. De plus, le rôle des différents ministères est mieux compris dès lors que le prisme institutionnel est ouvertement questionné. L'État et ses administrations apparaissent alors plus complexes et l'action publique doit être saisie dans différentes temporalités et à différentes échelles. ◀